



Lycée Corot Douai



: Seconde Générale
option Danse
Modern'Jazz 6
heures avec le
Conservatoire de
Douai

RENTREE 2022

Présentation du lycée Corot

Un établissement qui allie histoire et modernité

L'établissement a été fondé par des bénédictins anglais en 1608 (certains bâtiments sont inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques) et est doté d'équipements modernes : salles de sciences rénovées, laboratoire de langues, salle pupitre, parc informatique important, centre de documentation et d'information, tableau interactif, d'un restaurant scolaire et d'un internat de 110 places.

L'internat constitue une opportunité pour les élèves éloignés du lycée Corot de poursuivre leur scolarité et leur passion en même temps..

Un lycée riche de ses partenariats

Le lycée Corot entretient des relations privilégiées avec le Conservatoire, l'Hippodrome, le musée de la Chartreuse de Douai.

Un partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques de Lille (Sciences Po Lille) et

l'IMT de Douai, l'association des anciens élèves et des parents d'élèves.

Des sorties culturelles et des rencontres sportives, des participations à des concours, des challenges.

Des échanges avec les pays étrangers : Allemagne, Angleterre, Espagne, Italie, Etats-Unis.

La Seconde Générale Les langues proposées :

LV1 : Anglais

LV2 : Allemand, Espagnol, Italien

La seconde générale : les Enseignements communs

- Français - 4 heures
- Histoire-Géographie - 3 heures
- Enseignement Moral et Civique – 18 heures annuelles
- Langue Vivante 1 Langue Vivante 2 = 5 heures et demie
- Mathématiques – 4 heures
- Physique-Chimie – 3 heures

- Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) 1 heure et demie

- Education Physique et Sportive – 2 heures

- Sciences Economiques et Sociales - 1 heure et demie

- Sciences numériques et technologie - 1 heure et demie

- Accompagnement Personnalisé dont aide à l'orientation – en fonction des besoins des élèves

- Enseignement optionnel Danse Modern'Jazz 6 heures : 3 heures assurées par le Conservatoire de Douai, 3 heures assurées par le lycée.

Parmi ces enseignements, la plupart sont dispensés en groupe à effectif réduit (ex en Anglais, en Sciences, SNT, LV2, ...).



CLASSE DE SECONDE GENERALE A OPTION DANSE MODERN'JAZZ 6 HEURES AVEC LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE DOUAI

L'option « **Danse Modern' Jazz** » 6 heures » en classe de seconde générale ouvrira à la rentrée 2022 en partenariat avec le **Conservatoire à Rayonnement Régional de Douai**. Les élèves devront être obligatoirement inscrits au Conservatoire de Douai.



Le lycée Corot dispose de son propre studio de danse dans l'enceinte du lycée avec des vestiaires et des douches réalisés en 2021.

Le studio répond au cahier des charges du Centre National de la Danse (plancher, sol, miroir, barres de danse...).

Les élèves suivent les enseignements communs de la **classe de seconde générale** et 6 heures d'enseignement optionnel en « Danse Modern'Jazz » partagées entre le Conservatoire de Douai et le lycée Corot. A ces 6 heures, s'ajoutent des enseignements complémentaires en cours traditionnels assurés par le Conservatoire de Douai.

Consultez le programme de l'option culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre

L'option « Danse Modern' Jazz 6 heures », Pour Qui ?

L'option « Danse Modern' Jazz 6 heures » s'adresse aux élèves ayant déjà une pratique de la danse en Conservatoire, en école de danse ou en milieu associatif.

Les élèves peuvent avoir une pratique en Danse Modern' Jazz, en danse classique ou en danse contemporaine.



Les modalités d'admission en classe de seconde générale à option « Danse Modern' Jazz 6 heures »

Les familles sont invitées à prendre contact avec le lycée Corot et le Conservatoire de Douai dès maintenant. Il ne faut pas attendre la décision définitive de l'orientation prise par l'établissement d'origine en fin d'année scolaire, mais signaler cette candidature :

Au professeur principal de la classe
 Au professeur d'EPS
 Au principal du Collège
 Au conseiller d'orientation de l'établissement.

Deux dossiers de candidature sont à

télécharger, l'un sur le site du Conservatoire de Douai, l'autre sur le site du lycée Corot et à retourner au Conservatoire et au lycée Corot pour le **Vendredi 29 avril 2022 au plus tard**.

Il est important que le Conservatoire de Douai puisse vous faire parvenir en temps utile les renseignements concernant le dossier de candidature. Vous êtes invité/e à prendre contact

Avec le Conservatoire :

M. Jean-Christophe BOUX,
 Directeur-adjoint :

jcboux@ville-douai.fr

87, rue de la Fonderie - 59500 DOUAI

Avec le Lycée Corot :

<https://corotdouai.etab.ac-lille.fr/>

03 27 71 81 20, secrétariat de M. le Proviseur

L'admission en Seconde option danse modern'jazz 6 heures est prononcée dans les conditions suivantes :

Pour les danseurs, des tests de niveau et de potentiel seront organisés par le Conservatoire de Douai le **mercredi 18 mai 2022 après-midi à partir de 13 h 30 au Studio de danse du lycée Corot**

Ces tests consistent à assister à une séance de cours en Danse Modern'Jazz pendant laquelle le niveau, les aptitudes et le potentiel des danseurs seront évalués par des professeurs de danse sous l'autorité du Directeur du Conservatoire de Douai ou de son représentant.

Les bulletins scolaires seront examinés.

Le Directeur du Conservatoire et le Proviseur du lycée Corot définissent conjointement la liste

des élèves admis. L'admission est conditionnée par une décision d'orientation en seconde générale par le Principal du Collège.

Une notification est envoyée à la famille, à l'établissement d'origine du candidat et aux services académiques début juin.

Le Principal du collège prend la décision définitive d'orientation et organise la saisie informatique des vœux.

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale affecte l'élève. La notification définitive d'affectation est communiquée par l'établissement d'origine fin juin, début juillet.

L'inscription au lycée Corot se fait début juillet.

Les poursuites d'études :

À l'issue de la Classe de seconde générale à option Danse Modern'Jazz 6 heures, les élèves peuvent s'orienter :

En première Technologique du Théâtre, de la Musique et de la Danse (**S2TMD**) en spécialité **Danse Modern'Jazz**, en première Générale en choisissant librement les 3 enseignements de spécialité ou en première technologique.

Les bacheliers S2TMD peuvent poursuivre dans les conservatoires et l'enseignement supérieur :

Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse (CNSMD) de Paris ou de Lyon : accès sur concours

Les conservatoires et les établissements artistiques permettent d'obtenir, le DEC (diplôme d'études chorégraphiques),



le DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle) puis le DNSP (diplôme national supérieur professionnel).

Les débouchés professionnels :

Secteurs audiovisuel, cinéma, spectacle vivant, enseignement,

Association culturelle ou de loisirs, Cabaret - Compagnie artistique (théâtre, danse, arts de la rue, ...) - École d'enseignement artistique et conservatoire - Parc de loisirs - Salle de spectacles - Société de production audiovisuelle, cinématographique - Société de production de spectacles

L'INTERNAT

Présentation :

L'internat permet d'accueillir les élèves du lundi soir au jeudi soir. Les valises sont déposées au casier dès le lundi matin (7h45) jusqu'à l'ouverture des chambres le soir à 20h00 et peuvent être reprises jusqu'au vendredi à 18h (suivant la fin des cours des élèves). L'internat compte 125 places et est divisé en 7 dortoirs.

Chaque année, des sorties

culturelles se déroulent à l'internat au cinéma, au bowling, à la scène nationale TANDEM qui propose au lycée Corot un programme culturel susceptible d'intéresser les élèves internes. Les spectacles sont variés avec du théâtre, de la danse, de la musique. Ils trouvent des échos dans les cours et plus largement dans l'actualité. Les internes choisissent les spectacles où ils veulent aller et sont accompagnés à l'hippodrome de Douai pour profiter de ces soirées culturelles offertes par le lycée.

À titre indicatif, le forfait d'internat est de moins de 1500 euros à l'année, soit 9,67€ par nuit pour la nuit et les trois repas. Des aides peuvent être accordées aux familles par l'établissement selon les situations financières des familles.

Aménagement des locaux :

Les chambres de un à deux lits sont aménagées pour chaque élève avec une table de chevet, une armoire, un bureau, des étagères et un lavabo.

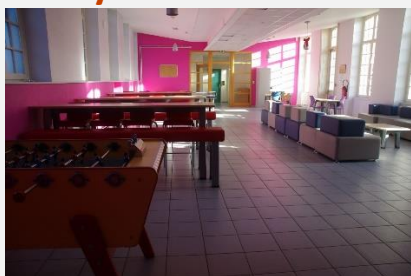


L'étude :

Les élèves ont un créneau d'études en salle obligatoire de 17h15 à 18h45 sous la surveillance d'un maître d'internat pouvant les accompagner dans leur travail scolaire. De 20h à 21h/21h30 (selon les niveaux de classe), un créneau d'études en chambre est prévu, où les élèves travaillent à leur bureau. Chaque dortoir possède également une salle de travail avec des ordinateurs.



Le foyer des élèves :



Le foyer de l'internat est ouvert de 19h15 à 20h ainsi que le mercredi après-midi pour les élèves souhaitant s'y détendre grâce aux aménagements tels que la télévision, des jeux de société, des tables de tennis de table, un baby-foot. Des soirées spéciales peuvent y être organisées plusieurs fois dans

l'année.

Le restaurant scolaire



Les élèves internes sont accueillis au réfectoire le matin pour le petit-déjeuner de 7h15 à 7h55 du mardi au vendredi matin. Le midi, le réfectoire est ouvert dès 11h30. Pour le dîner, les internes se restaurent de 18h45 à 19h15. Les élèves internes ont l'obligation de se restaurer au sein du lycée (sauf cas exceptionnel signalé par un mot des parents). Un système de pointage est organisé pour vérifier leur présence.

Déroulement d'une journée à l'internat :

Matinée:

-6h45/7h00: réveil des internes, douches...

-7h10: ouverture des portes des dortoirs, des casiers et du réfectoire pour le petit-déjeuner

-7h30: fermeture des dortoirs

-7h55: fermeture du réfectoire

-8h00: fermeture des casiers et début des cours

Soirée:

-17h15: début de l'étude en salle ou cours du soir en danse au CRR

-18h45: fin de l'étude et ouverture du réfectoire -19h15: quartier libre dans la cour, le foyer ou les box

-20h00: montée dans les dortoirs et études dans les chambres

-21h00: fin de l'étude pour les secondes, quartier libre (douches,...)

-21h30: fin de l'étude pour les

premières et terminales, quartier libre (douches,...)

-22h00: extinction des feux pour les secondes (21h30 le lundi)

-22h30: extinction des feux pour les premières et terminales (22h00 le lundi)

Contacteur le lycée :

Lycée Jean-Baptiste Corot

133 Rue St Vaast - BP 90810 - 59508 Douai Cedex
03 27 71 81 20 -

Mail : ce.0590064z@ac-lille.fr

Site Internet :

<https://corotdouai.etab.ac-lille.fr/>

Contacteur le Conservatoire :

M. Jean-Christophe BOUX,

Directeur-adjoint :

jcboux@ville-douai.fr

87, rue de la Fonderie - 59500 DOUAI Téléphone :

Dates à retenir :

Dates limites de dépôt des dossiers de candidature au lycée et au CRR :

Vendredi 29 avril 2022

Tests de sélection :

mercredi 18 mai 2022 après-midi à partir de 13 h 30 au Studio de Danse du Lycée Corot

